

Il est malheureux que certains membres du Sénat - qui n'ont jamais été élus - ne partagent pas votre désir de réforme fiscale et créent une crise constitutionnelle sans précédent en tentant de s'opposer à la volonté d'un gouvernement majoritaire récemment réélu.

Dans une démocratie, la réforme fiscale est rarement un sujet de conversation populaire. Mais nous devons faire ce qui s'impose, même si cela peut parfois être impopulaire.

Je sais que plusieurs d'entre vous tentent de négocier des contrats qui supposeront des transactions dans la prochaine année. L'incertitude causée par les récentes actions du Sénat vous rend sans doute difficile de fixer des prix concurrentiels pour vos biens et vos services.

L'incertitude que le Sénat crée chez les exportateurs est inacceptable et ne peut continuer. Nous croyons fermement que, pour renforcer notre compétitivité à l'étranger, il nous faut introduire la TPS le 1er janvier.

Nous sommes prêts à prendre toutes les mesures qui s'imposeront pour y arriver. Nous savons ce que nous voulons, et nous entendons bien l'obtenir.

Nous ne permettrons pas que la politique partisane de quelques membres non élus vienne dicter le programme national. Surtout lorsqu'ils ne proposent rien d'autre pour éliminer l'onéreuse taxe sur les ventes des fabricants.

Le débat sur la TPS ressemble à bien des égards au débat sur l'ALE. Les intérêts des exportateurs canadiens sont encore une fois menacés par ceux qui refusent de reconnaître le lien qui existe entre la compétitivité internationale et l'intérêt national.

Notre Stratégie de la main-d'oeuvre est une autre de nos grandes initiatives économiques pour améliorer la compétitivité du Canada. Cette stratégie reconnaît que nos concurrents sont activement engagés dans la formation de leurs travailleurs et le perfectionnement de leurs compétences. Pour livrer concurrence, nous devons constamment améliorer les compétences de notre population active.

Les programmes requis pour appliquer notre Stratégie sont contenus dans le projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ce projet de loi prévoit des programmes d'adaptation pour les collectivités régionales du Canada. Il réduira aussi de 14 à 10 semaines la période d'admissibilité exigée dans la région des Maritimes.